



De la Sélune à la Baie

Bulletin d'information du bassin versant de la Sélune

N°9

Édit'eau

L'eau domestique, toutes les communes la connaissent par coeur.

Depuis la Loi sur l'Eau de 1964, les collectivités ont fait de gros investissements pour amener à leurs habitants l'eau potable au robinet. Cela a nécessité un engagement fort, de la protection de la ressource au renouvellement des canalisations.

La collecte et le traitement des eaux usées se sont généralisés pour supprimer tout rejet polluant au milieu naturel. Les Services Publics d'Assainissement Non-Collectifs prennent leurs marques.

La prise en compte de l'eau dans son milieu naturel est plus récente.

Grace aux communautés de communes et à leur politique volontariste en matière d'entretien des cours d'eau, les milieux aquatiques et leurs habitats retrouveront l'équilibre nécessaire au bon état. Cinq techniciens de rivière se partagent le bassin de la Sélune pour mener à bien les programmes portés

par les collectivités. Leur coordination et partage d'expérience feront du bassin de la Sélune un exemple de gestion concertée.

Le nouveau défi des collectivités est de prendre en main l'aménagement de leur territoire. Il ne s'agit pas de routes, de tuyaux ou de zones d'activités économiques, mais bien de l'espace en tant que tel, support de toutes les activités.

Et parce que l'agriculture occupe 80% de l'espace, il faut travailler ensemble, collectivités, professionnels agricoles, services de l'Etat pour mettre de la cohérence dans la gestion de l'eau du haut du bassin versant jusqu'au lit mineur de la rivière.

La préservation et la gestion concertée du bocage, des zones humides et l'aménagement de l'espace agricole permettront de produire sur un même territoire de l'eau propre, de l'agriculture de qualité, de la biodiversité, du bois et de l'énergie.

*Michel THOURY
Président de la C.L.E.*



SOMMAIRE

Édit'eau p.1

Reportage p.2

Les ASL, un relai pour les projets bocagers dans la Manche

Zoom sur... p.3

La lutte contre les organismes nuisibles de nos rivières

Le point sur... p.4

Les techniciens du bassin versant de la Sélune

Sélune côté nature p.6

Les près humides de la Lègerie à la Dorée en Mayenne

Gouttes d'info p.7

- ◆ Retour sur la journée d'information
- ◆ Des docs à portée de mains
- ◆ Des expos à votre service

En savoir plus sur... p.8

- ◆ Le SDAGE en Seine Normandie
- ◆ Les évolutions pour le SAGE

Un projet bocager, les ASL sont là pour vous accompagner !

Le paysage bocager n'a cessé de se modifier au cours des siècles, reflétant les changements de la société. Depuis plusieurs années, les acteurs locaux sensibles aux problèmes environnementaux et à l'aménagement du paysage décident de mettre en place des actions de reconstruction bocagère. Dans la Manche, un réseau est déjà bien ancré dans le territoire et s'organise autour des ASL (Association Syndicale Libre de Reboisement et d'Aménagement Paysager). Monsieur Jean-Paul SALMON, Président de l'ASL de Saint James- Ducey nous éclaire sur la naissance et le fonctionnement de cette structure.

Née de la volonté des agriculteurs de recomposer leur bocage, la première ASL (Association Syndicale Libre de Reboisement et d'Aménagement Paysager) a vu le jour en 1990 sur les cantons de St James et Ducey. Depuis, tout le département de la Manche est couvert par ces associations.

Plusieurs services sont proposés : la plantation de haies, la création de boisements forestiers et la rénovation des haies dégradées.

Par le biais de ces associations, chaque candidat à la plantation peut bénéficier des conseils techniques de la Chambre d'Agriculture et des aides financières du Conseil Général de la Manche.

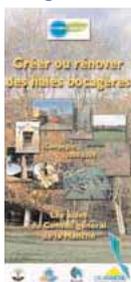
La politique bocagère de la Manche fait intervenir de nombreux acteurs (Chambre d'Agriculture de la Manche, Conseil Général de la Manche, la DDAF de la Manche, des entreprises). Véritable relai entre les adhérents et les différentes structures, les ASL permettent de créer une dynamique locale.

> Comment ça se passe ?

L'agriculteur motivé adhère à l'ASL de son secteur qui l'oriente vers un conseiller de la Chambre d'Agriculture de la Manche. Avec lui, il définit un projet de haies contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la lutte contre l'érosion et le ruissellement, au maintien du patrimoine bocager et au

développement des filières locales (bois énergie...).

L'ASL prend le relai. Chaque année, elle s'occupe de regrouper et de transmettre les dossiers à la Chambre d'Agriculture et choisit l'entreprise qui effectuera les travaux pour l'ensemble des demandes. Cette entreprise doit être agréée dans le cadre de la "Charte Qualité Plantation".



Cette dernière devra effectuer les travaux de préparation du sol, la création du talus, la pose du paillage biodégradable, la plantation des plants forestiers avec une garantie de reprise d'un an, l'entretien manuel de la première année et la première taille de formation.

Dans le cadre de sa nouvelle Charte de Développement Durable Planète Manche, les aides du Conseil Général de la Manche se présentent sous la forme d'un forfait; pour une haie sur talus avec paillage biodégradable, 7€20 seront pris en charge par le Conseil Général de la Manche, il restera à la charge du propriétaire 3€ par mètre linéaire.

Chaque année en moyenne, 70 km de haies (à plat ou sur talus) sont réalisés, et 30 000 arbres sont distribués pour regarnir les haies à rénover.



> Un projet bocager ?

Intéressés ? Adressez-vous à votre ASL ou envoyez le coupon de la plaquette du Conseil Général "Créer ou rénover des haies bocagères". Pour tous renseignements supplémentaires : Stéphane PESTEL et Eddy CLERAN Chambre d'Agriculture (équipe boisement) au 02.33.06.49.91

Politique bocagère et bassin de la Sélune

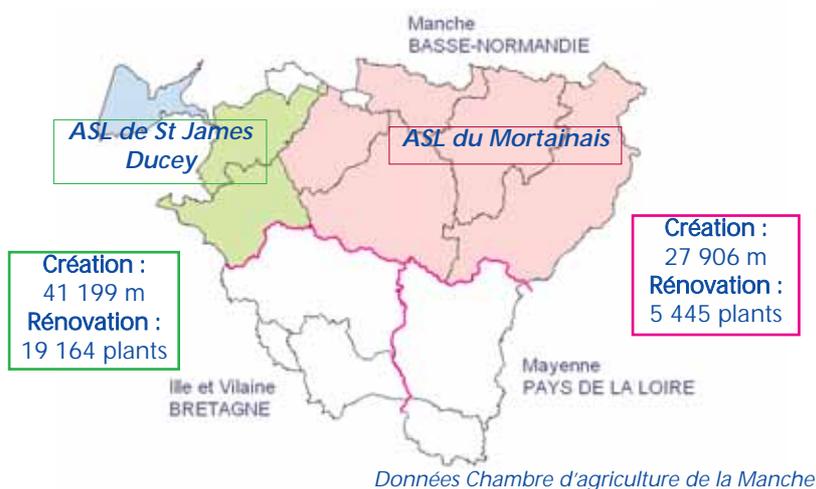
Pour le moment, les projets bocagers se font de manière **individuelle**. Les financements sont attribués par les départements aux agriculteurs volontaires qui souhaitent engager des opérations bocagères.

A l'échelle de la région Bretagne, le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution de nouvelles haies bocagères ou talus ou talus boisés dans le cadre d'opérations **collectives**. Après une analyse territoriale et définition des secteurs prioritaires, un projet d'aménagement est élaboré dans un but clairement affiché d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Des financements multiples (Agence de l'Eau, Europe, région, département) sont proposés aux communautés de communes souhaitant s'inscrire dans une politique de reconstruction bocagère. Sur le bassin de la Sélune, Louvigné communauté est la première à s'inscrire dans ce programme.

Sur le bassin de la Sélune, une combinaison est à trouver entre cette nouvelle approche et les expériences des ASL pour un bocage fonctionnel.

Affaire à suivre...

Bilan des plantations depuis la création des ASL



La lutte collective contre les nuisibles s'organise !

Le ragondin et le rat musqué sont des mammifères aux moeurs les plus controversées. Présents sur presque tout le territoire français, ils n'ont pas épargné le bassin versant de la Sélune. Avec le nouvel arrêté interdisant les anticoagulants pour réguler les populations, les Fédérations Départementales de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) se mobilisent pour lutter collectivement contre ces envahisseurs nuisibles.

> Des rongeurs bien adaptés

Originaires d'Amérique, le ragondin et le rat musqué ont été importés en Europe au 19^{ème} siècle pour leur fourrure. Ces mammifères, échappés d'élevages ou relâchés volontairement ont colonisé très rapidement l'ensemble des milieux aquatiques français. Ils sont la cause de nombreux dégâts sur les milieux aquatiques,



sur l'activité agricole et présentent un danger en matière de santé publique car ils sont porteurs de la leptospirose. Ces rongeurs aquatiques ont d'ailleurs été classés comme espèces nuisibles par arrêtés préfectoraux.



Ragondin (*Myocastor copus*)

> Une arme de destruction collective

La lutte contre les ragondins et les rats musqués a été confiée par l'Etat (arrêté du 06/04/07) aux FDGDON. Ces syndicats professionnels agricoles ont en charge l'animation, la coordination et la surveillance des travaux de lutte contre les nuisibles. Depuis 2007, il est interdit d'utiliser des appâts empoisonnés pour réguler les populations de rongeurs aquatiques. Aussi, les FDGDON proposent une intensification des luttes par l'emploi de techniques physiques (piégeage et tirs). L'objectif est de réguler les populations, limiter nuisances et dégâts et protéger la ressource en eau et la biodiversité aquatique.

> Une pression par sectorisation

C'est avec l'aide des collectivités, des piègeurs agréés ou bénévoles et de la Fédération Départementale des chasseurs que la FDGDON 50 coordonnera la mise en oeuvre de la lutte collective à l'échelle du bassin versant de la Sélune. Pour se faire, elle a déjà sensibilisé les Communautés de communes, pour leur présenter le programme d'actions et l'animation qui l'accompagnera, le montant des investissements et des indemnités et le plan de financement. Afin de rendre la lutte plus efficace, le bassin a été divisé en plusieurs zones d'intervention : 3 pour la Manche, 1 pour l'Ille et Vilaine et 1 pour la Mayenne.

Dans un premier temps, des piègeages intensifs seront effectués par zone d'amont vers l'aval. Les 700 cages mises à dispositions par la FDGDON 50 passeront d'une zone d'intervention à une autre. Dans un second temps, une partie des cages sera redistribuée dans les collectivités. Il s'agira alors d'entretenir

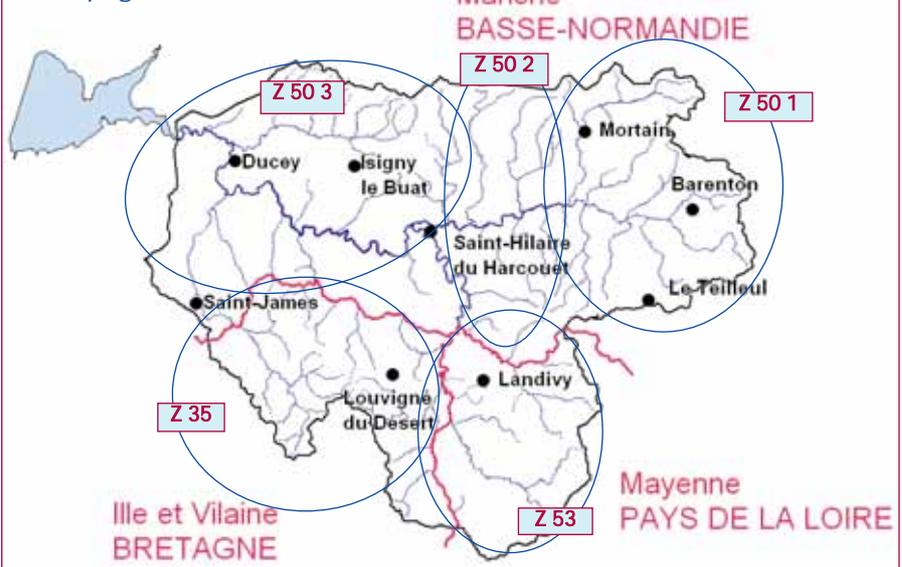
la pression réalisée précédemment en prêtant de nouveau des cages aux piègeurs.

Chaque année, au printemps et à l'automne, des suivis de populations seront effectués en amont et en aval du bassin versant (à Husson et Ducey). Ils serviront d'indicateurs pour évaluer la dynamique des populations.

Cette lutte s'accompagnera de réunions de sensibilisation, de journées de démonstration et de collecte des témoins de capture (queues), de mise à disposition d'équipements (gants) et de stockage (bacs d'équarrissages). Les piègeurs seront indemnisés à hauteur de 2,50 € par queue.

L'Agence de l'Eau et les Conseils Généraux participent aux côtés des collectivités pour le financement du programme, des investissements et des indemnités. Il ne manque plus que quelques délibérations pour que le programme commence.

Découpage des zones d'intervention



Risques de leptospirose !



Cette maladie infectieuse est due à des bactéries (leptospires) est transmise à l'homme par contact direct avec les rongeurs ou indirect via les eaux souillées par leurs urines. Les symptômes se manifestent au bout de 10 jours et peuvent durer jusqu'à 4 semaines. Les premiers symptômes sont

ceux de la grippe et se poursuivent par des éruptions cutanées, méningite, jaunisse, hémorragie ou insuffisance rénale. Administré rapidement, le traitement raccourcit la durée de la maladie et ses complications. Elle est rarement mortelle mais le risque de décès augmente avec l'âge. Elle touche les agriculteurs, les techniciens de rivières, les chasseurs, les piègeurs, les pêcheurs...

Conseils pour limiter la contamination :

- Portez des gants résistants et étanches et des bottes pour toutes les opérations en contact avec les animaux,
- Lavez vous soigneusement les mains,
- Si projection dans les yeux, rincez immédiatement à l'eau potable.
- Transportez les cadavres dans un sac, étanche et étiqueté.

Les techniciens au service de l'eau et de l'environnement

Sans attendre la signature du SAGE, certaines collectivités se sont engagées dans la gestion des milieux aquatiques ou l'amélioration de la qualité de l'eau, tandis que d'autres les rejoignent maintenant. Toutes ont conscience de leur rôle dans la préservation de l'environnement et s'appuient sur les compétences d'hommes et de femmes de terrain motivés pour garantir à leurs administrés un développement durable de leur territoire ...

ANIMATION - COORDINATION



Mélanie CHRETIEN

Animatrice du bassin versant de la Sélune embauchée à l'association BS2A depuis 2005.

"Je suis un appui pour l'animation du SAGE en coordonnant la mise en oeuvre du Contrat Global pour l'Eau sur le bassin versant de la Sélune. Je mobilise les nouveaux maîtres d'ouvrage, structure leurs projets et les accompagne dans leur réalisation. Je travaille plus particulièrement sur la gestion des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau mais soutient également les autres thématiques du SAGE. Je conforte les efforts déjà engagés depuis de nombreuses années en matière de programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau et favorise le partage d'expérience par la mise en place d'un réseau pour les techniciens sur le bassin de la Sélune. En coordination étroite avec les techniciens bocage, j'accompagne les communes dans leur démarche d'inventaire et de préservation des zones humides lors de l'élaboration de leur PLU ou carte communale. J'accompagne les syndicats d'eau dans leur programme d'amélioration de la ressource en eau. Je pilote également les actions de communication de la cellule d'animation (bulletin, lettre, journée d'info, site Internet, livrets...)."



■ Franck AUDOUARD
■ Mélanie CHRETIEN
— Aurélie JOUE



Aurélie JOUE

Animatrice du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Sélune à l'association BS2A depuis 1999.



Franck AUDOUARD

Animateur du Contrat territorial Sélune amont au Pays de la Baie du Mont Saint Michel depuis 1999.



Magalie ROBIDEL

Chargée de mission environnement à la Communauté de communes de St James depuis 2005.



Jérôme BORDE

Chargé de mission environnement à la Communauté de communes de St Hilaire du Harcouët depuis 2008.

CHARGES DE MISSION ENVIRONNEMENT



Sylvain COTTO

Salarié de la commune de Mellé et animateur à l'association Pierre et Nature depuis 2001.

"J'ai réalisé en collaboration avec Christelle PICHON le plan de désherbage intercommunal sur le canton de Louvigné du Désert. Il a permis de respecter l'arrêté relatif à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des points d'eau, l'émergence de pratiques alternatives aux produits phytosanitaires et l'engagement des communes dans une charte intercommunale de désherbage. Depuis mon arrivée, je suis responsable du fleurissement de la commune et je continue à l'orienter vers l'utilisation de produits naturels et biologiques pour la culture et l'entretien des fleurs. Afin de montrer qu'il est possible de fleurir un centre bourg de façon écologique et économique, j'ai participé au projet "Bourg Jardin" inauguré en 2007.

Pour valoriser tous ces projets respectueux de l'environnement, j'ai établi un agenda 21 labellisé "Notre village terre d'avenir". Par les animations que je réalise pour l'association Pierre et Nature, je contribue également à partager mes expériences communales auprès des élus et des agents techniques d'autres communes. J'ai également en charge un volet pédagogique auprès des scolaires sur la fragilité des zones humides et de la ressource en eau."



■ Jérôme BORDE
■ Magalie ROBIDEL
■ Sylvain COTTO-Annelise ROCABOY

TECHNICIENS RIVIERES



François RENAULT

Technicien de rivière des Communauté de communes de St Hilaire du Harcouët, Ducey et commune canton d'Isigny le Buat depuis 2003.

"Cela fait près de 5 ans que je coordonne la mise en oeuvre de programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le secteur de la Sélune moyenne et aval. Et c'est vrai, au départ, l'engagement de tous dans l'aménagement et l'entretien raisonné des bords de cours d'eau n'était pas gagné. Mais les collectivités ont eu le courage de leurs ambitions et petit à petit les milieux se sont améliorés et les populations de poissons sont naturellement réapparues.

Au delà du simple entretien des berges, ces programmes ont permis de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques pour protéger durablement les milieux aquatiques. Ainsi, ce sont plus de 90% des agriculteurs du secteur qui se sont engagés dans les programmes. C'est tout ce travail que le trophée de l'eau de l'Agence de l'Eau Seine Normandie a récompensé en 2006. Depuis, la mobilisation s'est élargie à l'ensemble du bassin versant de la Sélune et le pari de mes collectivités a conforté les nouveaux élus dans leur engagement pour les rivières. Conflant pour l'avenir des nouveaux techniciens, il est maintenant important de renforcer le partage des connaissances via un réseau d'échange dynamique."



- François RENAULT
- Christelle PICHON
- Albert BARDOU
- Fabien MARIE
- A recruter
- Antoine METAYER



A recruter

Technicien de rivière à la Communauté de communes du Bocage mayennais pour l'Airon côté mayennais.



Fabien MARIE

Technicien de rivière des Communautés de communes de Mortain et de la Sélune depuis 2008.



Antoine METAYER

Coordinateur de la lutte contre les organismes nuisibles du bassin versant de la Sélune à la FDGDON50.



Albert BARDOU

Technicien de rivière et bocage à la Communauté de communes de St James depuis 2008.



Christelle PICHON

Technicienne de rivière et bocage de la Communauté de communes de Louvigné du Désert sur l'Airon côté Ille et Vilaine depuis 2008.



- Albert BARDOU
- Christelle PICHON
- Franck AUDOUARD
- Marie OLE

TECHNICIENS BOCAGE



Marie OLE

Technicienne bocage du bassin versant de la Sélune de l'association BS2A depuis 2008.

"Mon poste a été créé après la signature du Contrat Global pour l'Eau afin de mettre en oeuvre le volet aménagement du territoire du SAGE via la reconstitution bocagère. Au quotidien, j'accompagne les collectivités dans la préservation du bocage au travers de leur document d'urbanisme. En concertation avec les agriculteurs, je réalise les inventaires bocagers communaux et apporte mon appui technique dans la démarche d'intégration aux documents d'urbanisme.

Ce travail de terrain me permettra d'identifier des zones prioritaires, sensibles à l'érosion et au ruissellement.. Je serai alors un relai entre les collectivités, les financeurs et les agriculteurs pour mettre en place des opérations de replantation d'un bocage fonctionnel pour l'eau et les exploitants agricoles.

Pour mener à bien ces missions, la communication et la sensibilisation sont indispensables auprès de l'ensemble des usagers du territoire. Avec la cellule d'animation du SAGE, je participe également à des actions de communication (journées d'information, lettre de la Sélune, bulletin de la Sélune, guides techniques...)."

Les prés humides de la Mayenne : une richesse insoupçonnée

C'est souvent au hasard de leurs pérégrinations que les naturalistes découvrent l'étendue de la biodiversité mayennaise. C'est ainsi qu'un botaniste local a remarqué les prés de la Lègerie...

Ces prés bordant le ruisseau de la Rouerie ne paient pourtant pas de mine : une prairie de fond de vallée, humide en bas, plus sèche sur le haut, comme il en existe des milliers. C'est pourtant ici que 170 espèces végétales ont pris leurs quartiers!

Parmi cette profusion d'espèces, on en trouve 24 qui présentent un intérêt patrimonial. L'une d'elles est protégée dans toute la France (*Drosera rotundi-*



Photo : BSZA

Les prés de la Lègerie, La Dorée

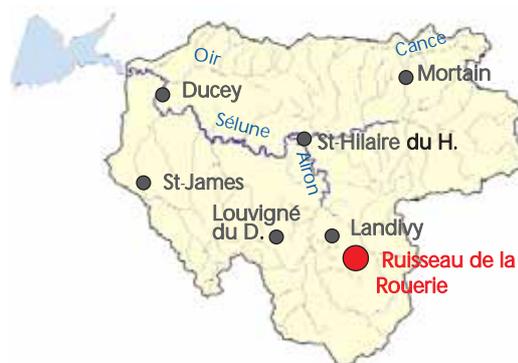
folia), tandis que trois autres bénéficient d'une protection régionale (*Potentilla palustris*, *Sibthorpia europaea*, *Viola palustris*). Leur destruction est passible d'une amende de 9 000 € et 6 mois d'emprisonnement.

En outre, 20 espèces sont déterminantes pour que le site soit reconnu ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique.



Photo : BSZA
Potentilla palustris (Comaret des marais)

Malheureusement, cette désignation n'entraîne aucune protection. Cette richesse peut alors disparaître au gré des aménagements du propriétaire, souvent par méconnaissance de l'intérêt que présente son "pré pourri" (drai-



nage, remblai, création de plan d'eau, ou boisement par manque d'entretien).

En effet, c'est grâce au pâturage qui empêche l'installation des arbres que ces plantes ont pu se développer et maintenir leur population. Si le pâturage disparaît, la flore spécifique aussi...

Cette zone humide est également le refuge de nombreuses espèces animales dont le lézard vivipare, lui aussi protégé. Cependant si les oiseaux font l'objet d'un suivi régulier, les reptiles et les insectes sont moins bien connus. Peut-être parce qu'ils sont moins attirants. Pourtant, qui n'a jamais vu voltiger de jolies libellules?

Pour les beaux yeux de ces dames...

Cordulégastre annelé : qui se cache derrière ce nom barbare? Une jolie libellule aux grands yeux verts et à la taille fine de la famille des odonates.

Cette libellule se caractérise par sa couleur noire maculée de jaune, ses énormes yeux verts qui se touchent en un point et ses ailes imposantes de 10 cm d'envergure, pour défendre son territoire. C'est la plus grande libellule européenne.

Habile et dotée d'une excellente vue, elle effectue des vols rapides à la surface de l'eau à proximité de son habitat, généralement situé dans les milieux humides en bordure de rivière, ruisseaux peu profonds, sablonneux et bien oxygénés.

Pour pondre, elle effectue un vol caractéristique en position verticale. Elle effectue des mouvements de haut en bas et dépose un œuf à la fin de chaque descente dans le sable au bord de l'eau. Ce manège va se répéter 300 à 400 fois!



Photo : Entomart
Larve de *Cordulegaster boltonii*

Une fois éclos, l'œuf donne une larve qui reste aquatique pendant 4 ou 5 ans. Après plusieurs mues successives, la larve de 4 à 5 cm grimpe sur un support végétal hors de l'eau pour effectuer sa dernière mue, de laquelle va émerger l'adulte. On peut l'observer de fin mai à fin août.

Cet insecte est carnivore aussi bien à l'état larvaire qu'à l'état adulte. Pendant que les larves chassent au fond de l'eau de nombreuses petites proies (larves d'insectes, vers, têtards, alevins...), les adultes capturent en plein vol des insectes parfois de la taille d'un papillon.

Commune dans les Vosges du nord, cette espèce reste très localisée dans le reste du pays, ce qui lui confère un intérêt national (liste rouge des odonates). On la retrouve cependant à la limite de notre bassin versant sur la commune d'Ernée, sur la tourbière des Bizeuls. Comme toutes les libellules elle est très inféodée aux milieux humides et elle est menacée par la régression de son habitat.

Naturalistes dans l'âme, si vous la rencontrez, n'hésitez pas à en informer Mayenne Nature Environnement. <http://www.mayennatureenvironnement.fr>



Photo : B. Mairmbourg
Cordulegaster boltonii adulte

Les gouttes d'infos ...

Une journée qui porte ses fruits !



Le 1^{er} juillet dernier, sur l'exploitation du GAEC SM2, la journée d'information sur la préservation du bocage et des zones humides dans les documents d'urbanisme a rassemblé une centaine de personnes. Elus, services de l'Etat, agriculteurs, pêcheurs, techniciens des collectivités ont profité de l'expérience de Monsieur Joseph BOIVENT maire de la Bazouge du Désert pour comprendre ce qui est attendu des communes. Pour les zones humides, il s'agit de maintenir le corridor humide autour des cours d'eau pour l'amélioration de la ressource en eau. Et au delà de la préservation du bocage c'est la reconstitution de talus boisés positionnés stratégiquement pour lutter efficacement contre l'érosion et le ruissellement. Cette journée a préfiguré le travail à réaliser dans les 3 ans à venir pour mettre les documents d'urbanisme en conformité avec le SAGE. Déjà des communes nous ont contacté pour les soutenir dans leur démarche d'inventaires et d'intégration.

Un livret pour vous accompagner

Le SAGE demande aux communes de réaliser l'inventaire des zones humides et du bocage et de les préserver dans leur document d'urbanisme. Afin de les aider face à cette nouvelle obligation, la cellule d'animation a élaboré un livret en concertation avec les services de l'Etat. Il explique l'intérêt des zones humides et du bocage et le rôle des communes dans leur préservation. Ce travail de préservation est en cours sur quelques communes du bassin versant à l'occasion de l'élaboration ou de la révision de leur PLU ou carte communale. Les inventaires, réalisés par BS2A requérant une partie de terrain et d'animation prennent quelques mois. Contactez nous dès le lancement de votre PLU ou de la révision de votre carte communale pour nous permettre de planifier notre travail...



La rivière à porté de main

Deux nouveaux outils techniques sont à disposition de votre technicien de rivière : l'un édité par le Ministère de l'Ecologie, et l'autre par l'Agence de l'eau Seine- Normandie.



Expos à votre service !

Afin de sensibiliser le grand public, 2 expositions sont à votre disposition : l'une sur les économies d'eau et l'autre sur le bocage. Composée de 6 à 8 panneaux, ces expositions peuvent être mises à votre disposition dans votre mairie, bibliothèque ou faire l'objet d'une animation auprès des scolaires.



N'hésitez pas à contacter la cellule d'animation pour vérifier les disponibilités!



AGENDA
Nous serons
à la foire St Martin
de St Hilaire du Harcouët
du 8 au 11 novembre.
Venez nombreux!

Le SDAGE Seine et Côtiers Normands en préparation

Tout comme les 27 états de l'union européenne, la France doit établir, à l'échelle ses 6 grands bassins hydrographiques, un plan d'action concerté avec l'ensemble des usagers pour la fin 2009, permettant d'atteindre en 2015 le bon état des cours d'eau, plans d'eau, nappes et eaux côtières.

La première consultation de 2005 a révélé les préoccupations du public quant à la gestion de l'eau. Pour y répondre, le Comité de Bassin Seine-Normandie a élaboré un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et

son programme de mesures. Le public a de nouveau été consulté du 15 mai au 15 octobre 2008 sur cette stratégie de reconquête de la qualité de l'eau.

Le projet de SDAGE fait largement référence aux SAGES pour la mise en oeuvre de ses orientations, objectifs et dispositions. Cette option a été retenue car elle correspond à une volonté du comité de bassin de faire des SAGE les outils de concertation locale pour la mise en oeuvre du SDAGE. Il est essentiel que chaque CLE ait parfaitement conscience de ce qui sera proposé sur le périmètre de son SAGE. C'est pourquoi le SDAGE et le programme de mesures seront présentés à la CLE Sélune au printemps prochain.

Le SDAGE devra être définitivement validé avant la fin 2009 et le premier plan de gestion de 6 ans demarrera alors. On jugera de l'atteinte du bon état en 2015 afin d'adapter le plan de gestion suivant jusqu'en 2021, puis 2027.

Une fois le SDAGE approuvé, le SAGE doit être mis en conformité dans les 3 ans. Sa révision s'impose donc avant 2012.



Les évolutions à venir pour le SAGE

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 modifie les outils de planification et notamment les SAGES.

> La CLE

Elle doit être composée au moins pour moitié de représentants des collectivités, pour au moins un quart de représentants des usagers et le reste de représentants de l'Etat. Les représentants titulaires des collectivités n'ont plus de suppléants mais peuvent donner pouvoir à un autre membre du collège.

> Le périmètre

Lors de la révision du SAGE, le périmètre du SAGE sera étendu au bassin de la Guîntre, un petit ruisseau côtier se jetant en baie du Mont Saint Michel, entre l'estuaire de la Sélune et du Couesnon.

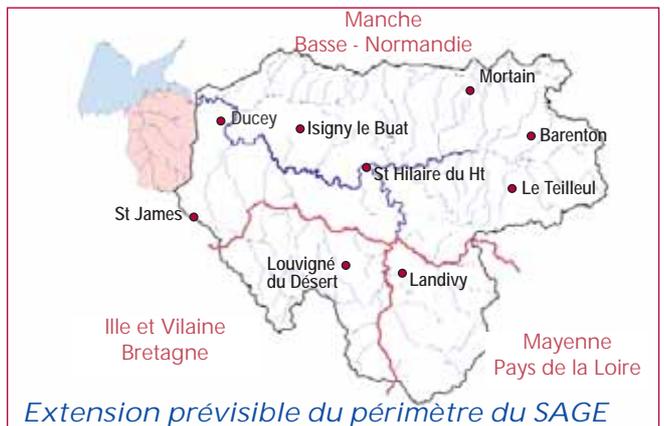
> Le document du SAGE

Le SAGE révisé sera différent de celui validé en 2007. Il sera composé de 2 documents avec une portée juridique différente: Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement.

- **Le PAGD** fixe les orientations et les dispositions pouvant être opposables aux décisions de l'Etat et des collectivités locales. Le PAGD relève du principe de compatibilité : tout projet développé sur le territoire du SAGE ne doit pas être

contradictoire avec le contenu du PAGD. Les SAGES approuvés à ce jour relèvent déjà de ce principe, on peut dire que le PAGD correspond aux SAGE« loi de 1992 ».

- **Le règlement** est le principal nouvel élément introduit par la LEMA. Il définit les prescriptions opposables aux tiers par rapport aux activités relevant de la nomenclature « loi sur l'eau ». Les modes de gestion, les projets ou les installations d'un tiers devront être conformes avec le règlement du SAGE. En cas de non respect, les contrevenants pourront être verbalisés.



Cellule d'animation de B.S.2.A



Aurélien JOUÉ
Animatrice du SAGE



Mélanie CHRETIEN
Animatrice du bassin versant



Marie OLÉ
Technicienne bocage

N'hésitez pas à nous contacter !

Association B.S.2.A. Tél.: 02.33.89.62.14
21 rue de la Libération sage-selune@wanadoo.fr
50240 Saint-James
<http://sage-selune.pagesperso-orange.fr>

